



Convention fiscale européenne

Par **Martine Colombu**, le **27/12/2009** à **13:55**

Bonjour,

Je suis allemande, avec nationalité française et résidence en Espagne. Je possède un appartement à Paris que je donne en location, ceci sont mes revenus principaux. Je reçois une toute petite retraite.

Ma question est la suivante :

Dans quel pays dois je déclarer les revenus de la location et ma petite retraite ?

Dois- je faire une déclaration des revenus foncières + la retraite en France ?

Ou dois je faire une déclaration séparée, revenus foncières en France, pension en Espagne ?

Ou dois-je tout déclarer en Espagne ?

Merci de votre réponse

Martine Colombu